Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Erreur de surface habitable

Par Verobr13

Bonjour, cela fait 7 ans que je vis dans un studio avec un bail d entrée mentionnant 20 m2.
Or je me suis aperçue, suite à des travaux pour un dégât des eaux que mon studio ne fait qu à peine 14m2.
Y a t il un recours contre mon propriétaire où le temps qui s est écoulé depuis la signature du bail joue contre moi.
Je vous remercie par avance pour vos réponses.
Cordialement

Par morobar

Bonjour,
Voir art. 3-1 de la loi de 89 ici:
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000028806589]https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000028806589[/url]
Mais votre réclamation n'aura pas d'effet rétroactif.